

LES ANNONCES

BONNES AFFAIRES

Loisirs

Art, collections et grands crus

Achetez tout millarfas, montres, briques, coutelas, bijoux or et argent, bijoux, bijoux, bijoux, bijoux, bijoux.
Contact : 06.09.51.99.65

ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier, MONNAIES, France et monde entier, BOUTONS, JAIMES d'HERS et ROSES, BOUTONS, JAIMES, CARTES POSTALES, LES. Expédition gratuite. 04.68.46.16.85.

Sports, voyage et plein air

Part. Vend. en l'état bateau GUY COLUCCI 49 Pts - 5500 à débattre Reprise place port de Carmon et achat : Contact : 06.19.53.97.89.

Antiquaire achète
Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...

☎ **06 80 66 30 57 - 04 23 10 01 02**
ysecula@orange.fr - site : yves.secula.free.fr

ACHAT D'OR

ANNONCES OFFICIELLES et LEGALES

L'Indépendant et L'Indépendant Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté du ministre de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs, annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,82 € ht le mm² col. Contact : Midimédia Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 - Fax 04.67.07.69.39 - Courriel : annonces.legales@lindépendant.com

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes mobilières

170750

VIE DES SOCIÉTÉS

Modification

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE CAROLIE

Société civile immobilière
Capital : 1.800,00 euros
Siège social : CASTELNAUDARY (11400) 33 Allée du Cassieu R.C.S. CARCASSONNE : 444 014 500

NOMINATION

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 1er avril 2019, il a été décidé de nommer en qualité de gérant, à compter rétroactivement du 12 mars 2017, Madame Claudette Agnès Jeanne JULIENNE CAZALON demeurant à CASTELNAUDARY (11400) 33 allée de Cassieu suite au décès de Madame Caroline Jeanne Agnès VERDIN intervenu à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS (31290) le 12 mars 2017.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de CARCASSONNE.

AUXILIA JURIS
Huissiers de Justice Associés
76 ALLEE D'ENNA
11000 - CARCASSONNE - Tél. 04 68 25 03 31
 Paiement CB en ligne - http://www.huissier1.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019 à 11h00

Hanger 12 rue de Misonvels
11000 - BADENS

MATERIEL AGRICOLE ET VITICOLE : Un tracteur vigneron MASSEY FERGUSSON 364V, 3028 heures avec arceau, année environ 1990 - une roue grue à barre de coupe PELLENCO - une poudreuse trainée CALVET 560i - un appareil trainé BERTHOUD 600i avec bras hydraulique - un appareil à sulfater poté 402 - un cultivateur « socs » - un broyeur de sarments FERRAND - un rotavator HOWARD - une rampe à désherber.

VEHICULE : un véhicule SUZUKI VITARA, année 1997, 5 portes, 8cv, GO, 280000 kms.

(Visite sur place 1 heure avant la vente)
Enlèvement immédiat - Paiement comptant, Frais et droits en sus : 14,40%

AVIS PUBLICS
Enquêtes publiques

170589

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet d'aménagement foncier et le programme de travaux connexes

Commune de Roquetaillade-et-Conilhac
AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL
CODE RURAL - Livre 1er nouveau

Décret N° 2006-394 du 30 Mars 2006 adaptant certaines dispositions du Livre 1er nouveau du Code Rural relatives aux procédures d'aménagement foncier en application de la loi n° 2005-157 du 23 Février 2005 relative au développement des territoires ruraux loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime relatives à l'aménagement foncier rural, et du Code de l'environnement relatif à la procédure et au déroulement de l'enquête publique, les propriétaires des terrains compris dans le périmètre de l'aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental sur le territoire de la commune de Roquetaillade-et-Conilhac sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) a approuvé une nouvelle distribution parcellaire, un nouveau plan de voirie ainsi qu'un programme de travaux connexes.

Les propriétaires et les tiers intéressés sont invités à faire part de leurs observations et réclamations sur ce projet. Il appartiendra à la CCAF et, le cas échéant, à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, de répondre aux réclamations formulées lors de l'enquête. Les travaux seront ensuite soumis à autorisation du Préfet au vu de la loi sur l'enquête publique. Le projet pourra alors devenir exécutoire à la clôture de l'opération ordonnée par arrêté du Président du Conseil départemental.

Seules les nouvelles limites seront matérialisées sur le terrain et les documents listés ci-dessous seront déposés au mairie de ROQUETAILLADE-ET-CONILHAC, siège de l'enquête publique, du **Mardi 19 novembre 2019 à partir de 14h00 au Mardi 17 décembre 2019 à 12h00** soit 30 jours consécutifs, où les intéressés pourront en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture soit :

- les lundis mercredis et vendredis de 17h00 à 19h00
- 1. Les délibérations du conseil municipal de Roquetaillade-et-Conilhac en date du 19 juillet 2019 approuvant le plan de voirie, le programme, le montant et le plan de financement des travaux connexes et décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux ;
- 2. Le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2018 de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Roquetaillade (CCAF) approuvant le plan d'aménagement et le programme de travaux connexes ;
- 3. Un plan général de propriété du projet d'aménagement foncier ;
- 4. Un plan du projet pour chacune des sections, indiquant pour chaque parcelle la contenance cadastrale et le nom du propriétaire ;
- 5. Un plan général du projet de voirie ;
- 6. Un état des propriétés indiquant, pour chaque propriétaire, les parcelles lui appartenant avec l'indication de leur contenance cadastrale et les lots attribués ;
- 7. Un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles attribuées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu ;
- 8. Un plan général du programme de travaux connexes ;
- 9. Un tableau récapitulatif des travaux ;
- 10. Une étude d'impact sur l'environnement du projet d'aménagement foncier, du programme de travaux connexes et leur incidence sur les sites Natura 2000 ;
- 11. L'accord tacite de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 12 septembre 2019, sur le projet d'aménagement foncier et le programme de travaux connexes ;
- 12. L'avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) sur le programme de travaux connexes en date du 9 août 2019 ;
- 13. Un registre destiné à recevoir les observations et réclamations des propriétaires et des tiers intéressés.

Monsieur Philippe RAGUIN, Officier de terre, retraité, commissaire enquêteur, désigné par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, se tiendra à la disposition des intéressés les :

- **Lundi 18 novembre 2019 de 14h00 à 16h30 à la Mairie de Roquetaillade-et-Conilhac**
- **Mardi 3 décembre 2019 de 9h30 à 12h00 à la Mairie de Roquetaillade-et-Conilhac**
- **Mardi 17 décembre 2019 de 9h30 à 12h00 à la Mairie de Roquetaillade-et-Conilhac**

pour y recevoir les réclamations et observations des propriétaires ou des tiers intéressés, lesquelles seront consignées dans le registre dans les plus brefs délais et tenues à disposition du public. Le calendrier de ces opérations techniques sera présent, mais les entretiens avec le commissaire enquêteur pourront bien évidemment être limités à un tête-à-tête si les intéressés le souhaitent. Les observations ou les réclamations peuvent être également présentées pendant la période d'enquête :

- par courrier postal à : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie - 11000 Roquetaillade-et-Conilhac ;
- sur le registre papier disponible à la Mairie de Roquetaillade-et-Conilhac,
- sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1787> et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-1787@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courrier seront importées dans le registre dématérialisé.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion. Un avis d'enquête publique sera publié par voie d'affichage, notamment aux emplacements habituels d'affichage municipal ou territorial des communes de Roquetaillade-et-Conilhac et Magrie.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site Internet du Département <https://www.aude.fr/les-avis-au-public>. Un ordinateur portable sera mis à la disposition du public pour consulter ce dossier en mairie de Roquetaillade-et-Conilhac.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Conseil départemental, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de son ouverture.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Roquetaillade-et-Conilhac ainsi qu'au Département de l'Aude, aux heures habituelles d'ouverture et sur son site internet (<https://www.aude.fr/les-avis-au-public>) pendant une durée d'un an à compter de la remise du rapport par le commissaire enquêteur au Département soit du **lundi 20 janvier 2020 au mercredi 20 janvier 2021**.

Pour toute information, veuillez contacter Monsieur Christophe GONZALEZ, Département de l'Aude - DDET - SA - Allée Raymond Courrière - 11855 Carcassonne Cedex 9. Tél. 04 68 11 06 13.

NOTA : Les tiers intéressés sont informés que :

- a) Par application de l'article 5 du décret N°56.112 du 24 janvier 1956, les effets de la publicité légale faite avant le transfert de propriété sont, en ce qui concerne les droits réels autres que les servitudes, privilèges et hypothèques, conservés à l'égard des immeubles attribués si la mention en est faite dans le procès-verbal des opérations avec la désignation de leurs titulaires
- b) Par application de l'article 6 du décret N°56.112 du 24 janvier 1956, les inscriptions d'hypothèques et de privilèges prises avant le date de clôture des opérations, ne conservent leur rang antérieur sur les immeubles attribués que si elles sont renouvelées à la diligence des créanciers dans le délai de six mois à dater du transfert de propriété.

Carcassonne, le 25 octobre 2019
Le Président du Conseil départemental
André VIOLA

L'immobilier
du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

Parution mardi, jeudi, dimanche

Rédigez votre petite annonce
(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

PARUTION MARDI, JEUDI, DIMANCHE

Choisissez votre formule
(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

Rubriques Immo : publication mardi + jeudi + dimanche

PA sans photo

Éditions

- Toutes éditions
- Aude.
- P.-O.
- Hérault
- Aveyron
- Gard-Lozère

Formule trio • simple

- 20 € (une édition)
- 30 € (deux éditions)
- 63,50 € (toutes éditions)

Formule trio • 2 semaines

- 31,50€ (une édition)
- 48,50 € (deux éditions)
- 90 € (toutes éditions)

Formule trio • 3 semaines

- 43,50 € (une édition)
- 63,50 € (deux éditions)
- 117 € (toutes éditions)


Ligne supplémentaire

- 3,50 € (une édition)
- 8 € (deux éditions)
- 10,50 € (toutes éditions)

Tre date de parution : ____ / ____ / 2018

+10€ **Votre PA avec photo**

En vente uniquement sur internet ou connectez-vous sur www.midilibre-annonces.com



Par courrier

Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :

MidiMédia Publicité
2, boulevard des Pyrénées, CS 20001
66007 Perpignan Cedex

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Par téléphone

IMMO - AUTO - DIVERS - BONNES AFFAIRES

04 3000 7000

OFFRES D'EMPLOI

04 3000 9000

Sous 48 h après réception de votre règlement. Selon le jour de parution le plus proche, avec un règlement par CB. 

L'immobilier
du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

L'Agence
COM - MEDIAS - PUB

Quel est le moyen le plus simple pour trouver tous les appels d'offre de marchés publics ?

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS

Rechercher un appel d'offre

Trouvez GRATUITEMENT tous les avis de marchés publics dès leur parution en créant des ALERTES mail sur les zones et les secteurs d'activité qui vous intéressent.

Nouveau site

100% GRATUIT PLUS COMPLET ALERTES MAIL

www.francemarchés.com

avec

Midi Libre **L'INDEPENDANT** **CENTRE PRESSE**

LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution. Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.